

Le procès en question est donc un de ces procès de succession qui divisent tant de familles. On a vu que, lors du mariage de Théodore, en 1596, une somme de cinq cents écus, versée par le père de la fiancée, devait être remise à Achille, pour servir à la légitime de Christophle. L'acte de mariage de Mondon ne porte aucune réserve pareille, et de là, sans doute, des réclamations de Christophle, auxquelles Mondon répondit par une demande d'inventaire, comme l'avait fait Jeanne Massabœuf à l'égard de sa sœur Madeleine, qu'elle trouvait trop avantagée par le testament de leur mère, Anne Rome. Il est certain que les trois autres enfants avaient été mariés et dotés par leurs parents. Achille meurt en décembre 1597, après un testament mutuel, c'est-à-dire après avoir tout donné à sa femme. Celle-ci ne lui survécut que deux ans. Quelles dispositions avaient été prises pour sauvegarder les intérêts de Christophle? C'est ce que nous ignorons. Mais le silence absolu que Christophle, dans tous ses écrits, garde sur ses frères, est encore un indice à l'appui de notre supposition, que des démêlés de famille furent la source principale de ses ennuis judiciaires et de la perte de sa fortune.

Quelle était la profession de Christophle? D'après les auteurs des *Nouvelles recherches sur la France*, il était avocat, comme son père. On ajoute que son frère Théodore était homme de lettres, comme lui, et l'on va jusqu'à lui attribuer la paternité du *Jardinet de Poésie*, assertion qui n'a pu être avancée que par des personnes qui n'avaient jamais vu ni cet ouvrage, ni les autres poèmes de Christophle. (1)

Une note manuscrite, de la main du marquis de Paulmy d'Argenson, qui se trouve en tête de l'un des exemplaires de la *Semaine* possédés par la Bibliothèque de l'Arsenal (1<sup>re</sup> édition de Lyon, 1609), dit que Gamon était *alchimiste*, mais la suite de cette note semble indiquer que M. de Paulmy a voulu simplement dire que Gamon

---

(1) L'abbé Filhol mentionne deux sonnets, inscrits sur le *Livre-Rouge* de l'hôpital d'Annonay, comme étant de Théodore. Le *Livre-Rouge* ayant disparu ou ayant péri dans l'incendie de 1870, il nous a été impossible de vérifier si ces deux sonnets ne sont pas, comme nous le présumons, de simples copies de la *Muse divine*, qui en contient quarante-cinq.